

## Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

=====  
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt six janvier à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. GIRINAL Jean Marc, M. LAMIDIEU Lionel,  
M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier,

Absents excusés: M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, Mme GUENOT Lucienne,  
M. HUMBERT Nicolas.

M.GIRINAL Jean-Marc a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2015, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

#### **1/ Indemnités de fonction du maire :**

Le maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de la préfecture relatif aux indemnités des élus, postérieurement à la date d'envoi de l'ordre du jour de la réunion du Conseil et demande à l'assemblée, compte-tenu de l'urgence, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après accord du Conseil, le maire rappelle qu'après les élections municipales de 2014, sur proposition du maire, les indemnités du maire et des adjoints avaient été minorées de 20% par rapport aux montants fixés par les textes réglementaires.

Le maire explique la teneur du courrier reçu de la préfecture et notamment que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 impose aux communes de moins de 1000 habitants de fixer les indemnités du maire conformément au barème prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, sans aucune dérogation possible, et ceci à compter du 01 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant des indemnités de fonction du maire conformément au barème ((17% de l'indice 1015 de la fonction publique) et de maintenir les indemnités des adjoints au niveau fixé en 2014.

Afin de ne pas augmenter la ligne de dépense correspondante, le maire propose de reverser, chaque année, sous forme d'un don à la commune, le montant correspondant à la différence entre l'ancienne et la nouvelle indemnité.

#### **2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif –exercice 2014 :**

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour l'année 2014.

Les données principales sont :

Nombre de foyers reliés au réseau public d'assainissement : 112

Longueur du réseau : 4360 m

Volume facturé : 10707 m<sup>3</sup> (+3% /2013)

Prix pour un volume standard de 120 m3 : 210.60€ TTC (1.76€ TTC/m3)

Le maire précise que, compte-tenu des indicateurs fixés par l'Agence de l'Eau, et des niveaux attendus, il nous faut progresser dans la connaissance de notre réseau et dans le suivi et la planification des interventions techniques. C'est un dossier qui devra être traité en 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, le rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2014 et décide de le mettre en ligne, en accès public, sur le site de l'Agence de l'Eau.

### **3/ Proposition de prestations de conseils en énergie du SIED (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône) :**

Le SIED propose aux collectivités, un service de conseils en énergie. Il s'agit d'accompagner la commune dans toutes les démarches relatives à la gestion des consommations d'énergie de son patrimoine. L'adhésion à ce service implique, pour notre commune, une cotisation de 561€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas adhérer à ce service.

### **4/ Droit de préemption : bien situé 24, rue des Chenevières :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune pour le bien immobilier en vente, situé 24, rue des Chenevières et charge le maire de faire la réponse dans ce sens au notaire demandeur.

### **5/ Projets 2016 :**

#### **5.1 : aménagement de la Grande rue :**

Compte-tenu de la complexité du projet et de l'urgence de mettre en place des solutions pour faire ralentir les véhicules aux deux entrées du village et après échanges, le Conseil décide de confier la maîtrise d'œuvre, pour les aménagements sécuritaires (entrée côté Perrouse et entrée côté Voray) à INGENIERIE 70. Le maire est chargé de consulter INGENIERIE 70 le plus rapidement possible.

Pour le cœur de village (de la rue du Vernois jusqu'à l'impasse Grande rue et rue de l'église), la maîtrise d'œuvre reste confiée au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Saône).

#### **5.2 : Travaux réseau d'eau :**

La volonté de la municipalité est de renouveler chaque année une partie du réseau en fonction de sa vétusté, de sa capacité d'alimentation et des fuites d'eau constatées. Par ailleurs, le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, devraient accorder, en 2016, des subventions exceptionnelles dans le cadre d'un plan de relance des travaux publics (50% de subventions au total). Compte-tenu de ces critères et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de prioriser la rue de la Prairie et la rue de Traverse. Le périmètre définitif des travaux sera arrêté après connaissance des devis estimatifs et en fonction des subventions.

#### **5.3 : Travaux de voirie :**

Comme débattu lors de précédentes réunions de Conseil, il y a lieu de prévoir la réfection de la voirie sur plusieurs années avec des investissements réguliers.

Un diagnostic de l'état de la voirie a été établi par les services de l'Etat, rue par rue, avec des niveaux de priorité.

Compte-tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir pour l'année 2016, la rue de la Prairie (si les travaux de canalisation d'eau sont réalisés) et la rue de Breuches-bois (à l'issue des travaux concernant l'ouvrage de franchissement de la RN57).

Le plan définitif des travaux sera arrêté en fonction du budget et des devis estimatifs.

#### **5.4 : Eclairage public :**

Poursuite du projet d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public ;  
Réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux : remplacement des luminaires existant par des luminaires en fonte d'aluminium équipés d'un module 24 Leds (puissance maximale de 58W) : rue de la mairie et rue de la Creuse (ce qui n'a pas été fait en 2015), rue de l'Eglise, rue de Traverse, rue de l'Abreuvoir.

#### **5.5. : Espaces verts :**

. Après échanges, le Conseil décide d'étudier la faisabilité d'installer des bancs près de l'ancien terrain de boules, près du pont rue du Moulin et près de la place de pêche, rue de la Prairie. Ce projet correspond à la demande de plusieurs promeneurs et habitants de Buthiers. Madame Annick GAUTHEROT est chargée de rechercher ce qui existe sur le marché comme matériel de ce type; le choix sera arrêté lors du prochain Conseil.

. Dans le cadre de sa délégation, afin d'embellir le village, Monsieur Didier MAGNIN propose de réaliser des plantations (arbres d'ornement, plantes vivaces ...) notamment rue du Moulin (espace près de la station de refoulement des eaux usées), au bas rue de la prairie, au niveau de l'abri-bus ....Le Conseil municipal valide ces propositions et charge Monsieur MAGNIN de piloter ce projet.

#### **5.6. Autres travaux :**

. Une place de stationnement pour personne à mobilité réduite sera créée près de l'église ainsi que dans la cour de la mairie.

. Monsieur Olivier PAGET fait remarquer que le terrain de sport nécessiterait une réfection. Le maire propose de revoir ce sujet au mois de mars prochain, au moment de l'élaboration du budget.

#### **6/ Calendrier et organisation des manifestations du 1<sup>er</sup> semestre 2016 :**

Après échanges, il a été décidé :

- . d'organiser, comme ces dernières années, une **matinée « nettoyage de printemps »** pendant laquelle il s'agit de ramasser tous les débris qu'on peut trouver le long des rues et des routes de la commune : **samedi 19 mars à partir de 09H00 – rendez-vous dans la cour de la mairie**. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues,
- . d'organiser un **repas communal dimanche 03 juillet** .

Le Conseil a décidé de ne pas organiser de vide-greniers en 2016 et de fixer la périodicité de cette manifestation, lourde à mettre en œuvre, tous les 2 ans.

Pour la fête de la musique, l'année 2015 n'a pas été vraiment un succès. Il faut peut-être plus d'intervenants. Monsieur Lionel LAMIDIEU va rechercher des participants.

Concernant l'« apéro-concert » traditionnel, Récré'action, l'association organisatrice n'a pas fixé de date à ce jour

#### **7/ Questions diverses :**

. Parution du bulletin municipal, « Le petit Buthérois » : aux environs de la mi-février.

. Une première réunion avec le cabinet chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aura lieu, à la mairie, le 03 mars de 09H00 à 10H30. Les conseillers qui peuvent se libérer, seront les bienvenus.

. Communes nouvelles : afin que chacun ait le même niveau de connaissance du sujet, le maire propose d'organiser une réunion d'information avec les communes voisines qui le souhaitent et avec la participation d'un intervenant extérieur spécialiste de la question. Le Conseil est favorable à cette proposition.

**Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 24 février 2016 à 20H00.**